

Resp P/p/BOS25/6

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

INSTRUCTION PRIMAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 1865-1866

COURS D'ADULTES

DISTRIBUTION SOLENNELLE

DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES AUX ÉLÈVES

MURET

IMPRIMERIE DE R. MARQUÉS.

1866.



TREATMENT DE LA BATTERIE

ARRONDISSEMENT DE MURET

INSTRUCTION PRIMAIRE

Le directeur de l'école primaire de Muret a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel sur l'état de la batterie pendant l'année scolaire 1900-1901.

COINS BATTERIE

DISTRIBUTION SOLIDARITÉ

DES REVENUS

Le directeur de l'école primaire de Muret a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel sur l'état de la batterie pendant l'année scolaire 1900-1901.

COINS BATTERIE

MURET

ARRONDISSEMENT DE MURET



du tribunal; M. le Maire de Muret et ses Adjoints; toutes les autorités militaires, civiles, financières, les membres du conseil d'arrondissement, les maires des principales communes; tous les instituteurs de l'arrondissement, en tête desquels on remarquait M. Campagne, instituteur à Canjac, décoré de la palme académique, etc. témoignaient, par leur

Le dimanche 9 septembre a eu lieu dans la grande salle de la Sous-Préfecture de Muret, la distribution des récompenses aux jeunes élèves adultes de l'arrondissement.

L'arrivée opportune du portrait en pied de Sa Majesté l'Empereur accordé à la Sous-Préfecture de Muret, et dont M. le Sous-Préfet avait eu l'heureuse pensée de faire coïncider l'inauguration avec cette cérémonie, y ajoutait un puissant intérêt et une augmentation d'éclat.

Les salons avaient été décorés comme pour la fête du 15 août. Une estrade élégante avait été disposée pour recevoir les diverses autorités.

Le portrait de Sa Majesté, orné de guirlandes de laurier, de trophées, de drapeaux, se détachait sur le panneau principal, et chacun a pu admirer la reproduction de l'œuvre de Winterhalter.

M. le Sous-Préfet a pris place au fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. Niel, membre du conseil général; à sa gauche M. le Curé-doyen, officier d'Académie; M. Lacroix, membre du conseil d'arrondissement; M. le Procureur impérial et les Juges

du tribunal ; M. le Maire de Muret et ses Adjointes ; toutes les autorités militaires, civiles, financières, les membres du conseil d'arrondissement , les maires des principales communes ; tous les instituteurs de l'arrondissement , en tête desquels on remarquait M. Campagne, instituteur à Caujac , décoré de la palme académique , etc., témoignaient , par leur présence , de l'importance qu'on attachait à cette touchante cérémonie.

On admirait la richesse des volumes envoyés par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Un orchestre de plus de vingt musiciens a ouvert la séance par l'air national de *la Reine Hortense* , et n'a cessé de se faire entendre entre la proclamation de chaque prix.

Ce concours spontané , offert par la musique de Muret , a été accueilli par des applaudissements mérités.

M. le Sous-Préfet a ouvert la séance par le discours suivant , qui a excité dans l'auditoire des marques non équivoques de sympathie , et qui s'est terminé au milieu des applaudissements prolongés et des cris de :

Vive l'Empereur ! Vive la Famille Impériale !

Messieurs,

C'est pour moi une bonne fortune que de pouvoir faire coïncider avec cette solennité l'inauguration du *Portrait de S. M. l'Empereur*, qui depuis ce matin seulement orne les murs de ce salon, et que les récompenses décernées en son nom et, pour ainsi dire, sous ses yeux, vous permettent de reporter plus directement votre reconnaissance vers l'inspirateur de la noble et généreuse institution des cours d'adultes.

La présence dans cette enceinte de toutes les notabilités de l'arrondissement, parmi lesquelles je remarque tout d'abord notre excellent conseiller-général qui porte avec tant de modestie un nom que l'arrondissement de Muret revendique comme une de ses gloires, M. le Curé de Muret si zélé pour l'instruction primaire, des membres du conseil d'arrondissement, les maires des principales communes, nos instituteurs les plus méritants, nos magistrats et nos autorités militaires, civiles et financières.

Ces riches récompenses envoyées par M. le Ministre de l'instruction publique, ce théâtre résonnant encore des joyeuses fanfares de la solennité nationale du 15 août, le concours si généreusement offert par l'excellente musique de Muret, qui, elle aussi, a voulu s'associer à vos triomphes; tout ici vous fête et vous encourage; c'est qu'en effet, nous célébrons

aujourd'hui la fête de l'instruction, le triomphe de l'éducation sur l'ignorance, du progrès sur la routine, de l'esprit de la démocratie moderne sur les idées arriérées d'une époque qui voulait que le peuple croupit dans l'ignorance et l'abrutissement !

En donnant au peuple le suffrage universel, l'Empereur a voulu qu'il put se rendre compte de l'exercice de sa plus précieuse prérogative, qu'il put écrire lui-même son bulletin de vote ou du moins lire celui qu'on lui distribuait.

Aussi non content de doter chaque commune d'un instituteur, a-t-il voulu que les deshérités de l'éducation pussent y suppléer par la fréquentation des écoles d'adultes, une des plus belles créations de l'habile Ministre qui seconde si bien la pensée du Chef de l'Etat !

En améliorant le sort des instituteurs, en leur décernant des récompenses réservées, jusqu'à présent, aux sommités universitaires, M. Duruy a prouvé que la sollicitude du Gouvernement s'étendait sur ses plus humbles collaborateurs, et qu'il savait récompenser le dévouement à la chose publique, qu'il se rencontrât sous l'uniforme brodé d'un haut fonctionnaire ou sous le modeste habit de l'instituteur de village ; M. Grandmaison, instituteur à Montjoire, décoré de la Légion-d'Honneur, M. Campagne, instituteur à Caujac, nommé Officier de l'Université, notre respectable Curé à la soutane duquel brille la Palme universitaire, témoignent des principes d'égalité qui sont inscrits en tête du Code Napoléon et dont son digne héritier fait une si heureuse application.

J'ai prononcé le mot égalité, mais je ne voudrais pas qu'on se méprit sur ma pensée.

L'égalité, comme je la comprends, est celle qui permet à tout homme de mérite d'arriver aux positions les plus élevées, qu'il ait pris naissance dans la

classe la plus aristocratique, ou qu'il sorte des rangs du peuple, et ne reconnait pour niveau social que le mérite, le savoir et la vertu !

Quant à cette égalité de mauvais aloi qui consiste à supprimer les liens de la hiérarchie sociale, à déclasser les individus, à les jeter endehors de leur milieu naturel, en créant, au détriment du travail agricole et de l'atelier, des demi-savants et des orateurs de café ! je la repousse ! et si la diffusion de l'instruction devait amener de pareils résultats, je réclamerais l'ignorance comme un bienfait !

Nous avons eu, il y a dix-huit ans, un triste exemple de ce renversement du principe tutélaire d'autorité, et des lois hiérarchiques qui régissent toute société bien organisée.

Un vent de folie soufflait sur la France ; les esprits les plus élevés, les têtes les mieux organisées s'étaient laissées emporter dans le tourbillon ; nous vîmes alors des ouvriers délaissant l'outil professionnel vouloir forger des lois et des constitutions, — le moindre orateur de village se croyant un Lamartine et pérorant dans les clubs ; — et, chose non moins curieuse, un ministre de l'instruction publique proclamait l'inutilité de l'éducation.

A ceux qui se présenteraient aujourd'hui les mains pleines de promesses, — à ces prétendus réformateurs qui cherchent à ébranler l'Empire issu du suffrage universel, vous pouvez répondre hardiment !

Vous avez eu le pouvoir en 48 ! que nous avez-vous donné ? — Est-ce l'éducation libre et gratuite ? la médecine cantonale ? nos 5,000 sociétés de secours mutuels ? les caisses agricoles ? les prêts de l'enfance au travail ? les asiles d'ouvriers convalescents ? les orphelinats ? les cités ouvrières ? les salles d'asiles ? les mille établissements de charité, de prévoyance ou de secours, qui naissent chaque jour sous les pas de

l'Empereur et sous ceux de l'ange de charité qu'il a associé au trône ?

Qu'avez-vous fait pour le peuple, législateurs au rabais qui rêvez de ressaisir le pouvoir ? Vous nous avez donné le blé à 40 fr., la rente à 50, les 45 centimes, les ateliers nationaux et les massacres de juin.

Et ne suis-je pas fondé à vous dire que l'Empire a plus fait pour les idées de démocratie pratique, de sage liberté et de progrès que tous les Gouvernements qui l'ont précédé ?

Le peuple juge ceux qui le gouvernent, non par des paroles mais par des actes ; il sait qu'il a son meilleur ami sur le trône et il puise dans cette pensée sa confiance et sa sécurité. — Il voit la France pacifiée, aggrandie, promenant son drapeau victorieux en Russie, en Italie, en Syrie, en Chine, au Mexique, comme un flambeau de civilisation, et une glorieuse personnification de justice, de religion, de liberté ! Il voit l'Empereur arbitre de l'Europe et replaçant la France au premier rang des nations ; et il se dit avec son gros bon sens que ces résultats répondent victorieusement aux déclamations stériles, *des frères et amis*.

Ne cherchons pas à propager dans le peuple des idées d'égalité absolue et une éducation disproportionnée au milieu dans lequel il est destiné à vivre. Cherchons plutôt à lui inculquer les connaissances qui le rendent propre à devenir un bon agriculteur, un habile ouvrier. Inspirons-lui les principes de morale et de religion qui en feront un bon citoyen, un bon père de famille. Attachons-nous surtout à rendre l'éducation pratique et professionnelle ; que quelques notions d'agriculture, d'arboriculture, d'art vétérinaire venant se mêler à l'histoire nationale lui fassent aimer sa patrie en même temps que le champ paternel et le clocher natal.

— Les cours d'adultes sont une de ces idées de démocratie pratique sorties des entrailles de 89 avec ce caractère d'opportunité et de convenance qui marque tous les actes dûs à l'initiative du Gouvernement impérial.

— Combien de jeunes gens arrêtés dans leur carrière, confinés aux derniers rangs de leur profession, incapables d'obtenir aucun emploi dans les administrations publiques ou les grandes compagnies industrielles, maudissaient les parents qui les avaient privés du bienfait de l'éducation !

Mais l'Empereur a dit : « Dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire. » Aussitôt 25,000 communes ouvrent des cours d'adultes fréquentés par 595,506 auditeurs. Rien n'arrête le zèle des instituteurs, ni les fatigues d'une journée laborieuse consacrée à l'éducation des enfants, ni le manque de ressources qui oblige souvent ces obscurs soldats du dévouement à fournir le chauffage et l'éclairage à leurs pauvres auditeurs.

— Oh ! sans doute c'est une belle chose que de verser son sang pour le pays ; comme moi, vous avez admiré le dévouement de ces courageux jeunes gens qui, à l'exemple de la Souveraine, bravaient la contagion pour prodiguer les secours aux cholériques de Marseille et d'Amiens. Vous avez suivi avec respect et attendrissement ces missionnaires qui, hier encore, versaient leur sang pour répandre la foi et la civilisation au milieu des populations barbares de la Corée ; mais avez-vous jamais pensé au pauvre instituteur de village qui se dévoue à l'instruction de la jeunesse malgré les dégouts et les ennuis de toute nature dont il est souvent abreuvé. Celui-là, croyez-le bien, Messieurs, comme le soldat, comme le prêtre, comme le médecin, apporte sa pierre à l'édifice, et contribue pour une large part à l'œuvre civilisatrice

révée par l'Empereur et si dignement mise en pratique par l'illustre et éminent Ministre qui dirige le département de l'instruction publique.

Aussi, les récompenses que nous allons décerner aujourd'hui aux élèves ne sont-elles que la conséquence et la suite naturelle de celles qui ont été décernées aux instituteurs, et dans lesquelles l'arrondissement de Muret, je suis fier de le proclamer, figure pour une si large part, puisque sur vingt-cinq prix ou médailles répartie entre tous les instituteurs du département (y compris Toulouse), nous pouvons en revendiquer huit.

Une autre remarque non moins digne de fixer votre attention, c'est que les récompenses obtenues par les élèves adultes au Concours départemental ont été, pour ainsi dire, la confirmation de celles données aux instituteurs et que les communes de Caujac et de Grazac dont les instituteurs ont été honorés de médailles et de prix départementaux, sont celles dont les élèves adultes ont obtenu les plus brillants succès.

Félicitons-nous, Messieurs, de vivre sous un règne si fécond en grandes choses ; où tout progrès, toute idée généreuse trouve sa réalisation immédiate ; où le Souverain est non-seulement le premier par le rang, mais encore par le génie et la haute intelligence.

Et si la France est la Reine des nations par la gloire de ses armes, proclamons avec un légitime orgueil qu'elle occupe aussi le premier rang par le talent de ses artistes, le génie de ses penseurs ; et que comme un phare lumineux elle éclaire le monde de ses rayons.

Reportons notre pensée vers celui qui non content de récompenser le dévouement des instituteurs, le zèle des élèves, donne l'exemple du travail, et manie la plume de l'historien avec la main qui tient si fière-

ment l'épée de la France, et écrit la *Vie de César* comme il l'égalait naguères aux plaines de Solferino et de Magenta.

N'oublions pas non plus celle qui a su mériter le titre glorieux de première Sœur de charité de France, et conquérir une auréole plus brillante que son diadème d'Impératrice, l'auguste mère du Prince en qui la France a mis toutes ses espérances. Et devant cette tête pensive, sous ce regard à la fois doux et profond qui semble sourire à vos succès, unissons-nous dans une triple acclamation :

VIVE L'EMPEREUR !

VIVE L'IMPÉRATRICE !

VIVE LE PRINCE IMPÉRIAL !



DISTRIBUTION DES PRIX

DÉCERNÉS AUX LAURÉATS DES COURS D'ADULTES

PRIX DÉPARTEMENTAL.

2^e Mention. — M. Dauriac, à Caujac.

PRIX D'ARRONDISSEMENT.

Prix. — M. Pédoussot (Ernest), à Caujac.

Mention. — M. Dauriac (Jean), à Caujac.

PRIX CANTONAUX.

CANTON DE CARBONNE.

Prix. — M. Arnaud (Michel), à Capens.

Mention. — M. Pezou (Jean-Marie), à Capens.

CANTON DE CAZÈRES.

Prix. — M. Bonnefond (Jean-Marie), à Sana.

Mention. — M. Bartaut (François), à Montclar.

CANTON DE CINTÉGABELLE.

1^{er} *Prix.* — M. Dauriac (Jean), à Caujac.

2^e *Prix.* — { M. Pédoussot (Ernest), à Caujac.
 { M. Sarrecave (A.), à Grazac.

Mention. — M. Serres (Paul), à Caujac.

CANTON DU FOUSSERET.

- Prix.* — M. Doméjean (Jean), à Fousseret.
Mention. — M. Médous (Bernard), à Fousseret.

CANTON DE MONTESQUIEU.

- Prix.* — M. Pouech (Dominique), à Montbrun.
Mention. — (Néant.)

CANTON DE MURET.

- Prix.* — M. Bagnères (Jean), du Lherm.
Mention. — M. Patte (Joseph), du Lherm.

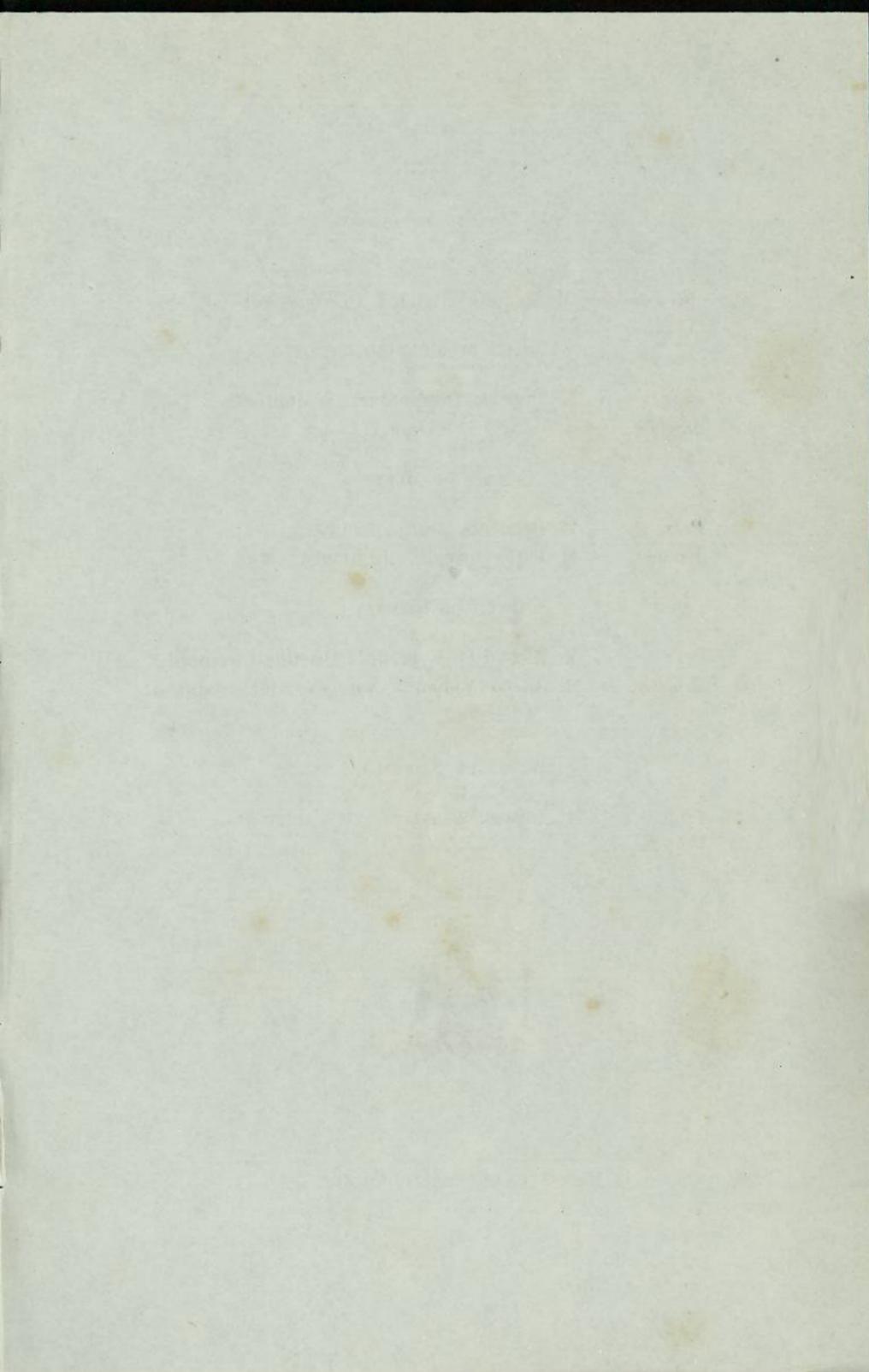
CANTON DE RIEUMES.

- Prix.* — M. Ricaud (J.-M.), de Labastide-Clermont.
Mention. — M. Gilard (Vidian-J.-Narcisse), de Labastide-Clermont.

CANTON DE SAINT-LYS.

- Prix.* — M. Roussel (François), de Fontenilles.
Mention. — (Néant.)





Comité de Paris

Prés. — M. Bignon (deux), de France
Membres. — M. Pichon (deux), de France

Comité de Londres

Prés. — M. Bignon (deux), de France
Membres. — M. Pichon (deux), de France

Comité de Bruxelles

Prés. — M. Bignon (deux), de France
Membres. — M. Pichon (deux), de France